

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, LE C^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1897

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1897

LA

MÉDAILLE DE GENEVIÈVE D'URFÈ DUCHESSÉ DE CROY

Nous avons communiqué à nos honorables confrères la médaille de la duchesse de Croy, dans l'assemblée générale du 2 juillet 1893.

D'un côté, l'on a son buste à droite; légende : GEN · DVRFE · DVCIS · A · CROY · ST · IMP · PRINCI · (bronze).

Le revers représente une chausse-trape, semée dans un champ, et que les vents cardinaux ne peuvent ébranler; légende : CONCVTIOR · VNDIQUE · FRVSTRA.

Le médailleur a signé entre le premier et le dernier mot de la légende : P · GORET.



Au lieu d'être coiffée en boucles soyeuses, avec une petite pièce de velours revenant de derrière sur le front, telle que la peignait Van Dyck, la dame de la médaille, dans sa grande toilette française de vers 1635, paraît avoir sur les tempes des touffes crépées. Un rang de cheveux, coupés court, est couché à plat sur le front. Nous revoyons ici les pendeloques et le collier de la peinture; le cordon admirablement emperlé qui, après avoir fait le tour du buste, s'attache au nœud d'une médaille ovale, n'a point été indiqué par l'artiste qui signait bravement : P. GORET. C'est tout ce que nous sommes arrivé à savoir sur son compte, après avoir, comme il était élémentaire, regardé en Lorraine, avec l'aide de notre cher confrère M. Jules Rouyer, à qui rien de lorrain n'est demeuré étranger. *E pur*.... Et pourtant Goret est le nom propre d'un artiste, payé peut-être par la duchesse retirée à Bayon, dans la Meurthe d'aujourd'hui (1). Son talent est quelconque; mais on a gardé souvenir de plus médiocres que lui. Pourquoi n'a-t-il laissé aucun charme à cette tête jadis séduisante, aux grands yeux parlants, spirituels et naïfs à la fois, qu'Antoine Van Dyck ne vit certes pas avec plus d'indif-

(1) Il n'est pas question de Goret dans les *Notes et documents*, de M. Lepage, sur les graveurs de monnaies et de médailles, et la fabrication des monnaies des ducs de Lorraine, Nancy, 1875. — C'est par manière d'acquit que nous citons le tome V du *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, de Nagler.

férence que n'avaient fait Bassompierre et le mari de Geneviève, le duc Charles-Alexandre de Croy; des yeux tels qu'en prête Saint-Amant à son Andromède :

Aux charmes de ce visage,
Où deux astres esclattoient,
Il (Persée) pensa perdre l'usage
Des plumes qui le portoient.

On voit que Saint-Amant, tout bachique qu'il était, avait ses entrées à l'hôtel de Rambouillet.

Peter de Iode, dit *le Jeune*, qui, à ce qu'on sait, obtenait ses effets plutôt de la pointe que du tranchant de l'outil, a gravé le portrait de Geneviève d'Urfé. Van Dyck, comme en se jouant, a su observer admirablement son modèle; quant au graveur, il avait pu voir les Parisiennes à Paris.

Le titre de l'estampe est en deux lignes :

ILLVSM^A DNA · GEVOVEFA D'VRPHE, VIDUA CAROLI
ALEXAND · DVC · CROI · MARCHION · DE HAVERE,
ETC. (I).

Il est difficile de porter plus loin l'élégance de l'ajustement, et l'air de la personne représentée est congruent à l'habit.

Van Dyck peignit également Marie-Claire de Croy, née dans le premier mariage de Charles-Alexandre. Le vêtement est tout aussi riche; il y a presque autant de perles; mais le port de la

(1) EUGÈNE DUTUIT, *Manuel de l'Amateur d'estampes*, t. IV, p. 258.

« dame respire une majesté un peu épaisse. Les yeux ne caressent guère ; la bouche est charmante, mais ne se bande plus aussi sinueusement en arc de Cupidon, non de bois de rose, mais de fin acier.

Dans le *Journal de ma vie*, le galant, fastueux et spirituel Bassompierre consigne en simple *fait divers* (1) :

« Je devins lors extrêmement amoureux de Mademoi-
» selle d'Urfé, et le Roi peu devant la Toussaint tomba
» malade. »

Et deux pages plus bas :

« Je m'en revins à la Cour extrêmement amoureux, où le
» duc de Croÿ (2) s'était embarqué pour épouser Urfé, et
» me pria de traiter ce mariage. Ce que je fis à dessein de
» le rompre ; mais mes peines furent vaines ; car il passa
» par-dessus toutes les difficultés que je lui proposai, et
» l'épousa. »

Le cavalier bride-t-il assez sa moustache, morgue-t-il assez cet autre grand seigneur, qui devait être de bien dure compréhension !

Amour ! Amour ! quand tu nous tiens.....

Tallemant des Réaux nous dira, de son côté, que Mademoiselle d'Urfé fut donnée à la Reine-Mère, qu'elle était très jolie, très spirituelle : « C'était

(1) *Mémoires du mareschal de Bassompierre. Contenant l'histoire de sa vie*, etc. Cologne, Pierre du Marteau, 1665, 3 vol in-12.

(2) On prononçait Croÿ et Crouÿ.

alors toute la fleur de chez la reine-mère : aussi fut-elle fort galantisée; on en médisait même un peu. M. de Bassompierre, qui avait connu le duc de Croy en Lorraine, lui proposa d'épouser mademoiselle d'Urfé. » Nos gens sur ce dernier point ne s'accordent guère; mais passons.

Ce fut sous ces auspices que se célébrèrent, à Paris, au Louvre, le 6 janvier 1617, après midi, des noces presque royales, suivies d'une lune de miel, laquelle pourrait bien avoir perdu sa rondeur pour prendre la forme immuable d'un croissant. Les conjoints comptaient entre eux l'inégalité d'âge d'un quart de siècle, et peut-être y avait-il alors, pour ce qui est des humeurs, moins loin de Bruxelles à Madrid que de Bruxelles à Paris. Puis, nous n'imaginons pas que l'on dût tenir bureau d'esprit à la cour, façonnée à l'espagnole et d'étroite observance.

Parmi les manuscrits légués à la Bibliothèque royale par M. F.-V. Goethals, ancien bibliothécaire de la ville de Bruxelles, on rencontre la pièce suivante :

« COPIE du Traicté de Mariage d'entre hault et illustre » prince, monseigneur Charles-Alexandre, sire et duc de » Croy, marquis d'Havré, etc., Et mademoiselle Geneviefve » d'Urfé, fille de hault et puissant seigneur messire Jacques » le Paillaër d'Urfé, comte dudict lieu, etc.

» Fait et passé en la ville de Paris, au Louvre, l'an XVI^e » et dix-sept, le vendredi du sixième jour de janvier après- » midy. »

Voici les titres que prend le duc au contrat :

« Charles-Alexandre, sire et duc de Croy, marquis d'Havré, prince et mareschal héréditaire du Saint-Empire, comte de Fontenoy, vicomte de Havaches, chastellain héréditaire du chasteau de la ville de Mons, seigneur de Bièvre, &^a., pair du pays et comté de Cambrésis, du conseil de guerre de Sa Ma^{te} catholique, gentilhomme de la Chambre de Son Alteze Sér^{me} Monseigneur l'Archiduc Albert, et Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances. Estant de présent en cette ville de Paris pour luy et son nom. »

Diane de Dompmartin, marquise d'Havré, comtesse de Fontenoy, etc., écrit, de sa ville et chasteau de Fenestrange, pour déclarer qu'elle a le mariage pour agréable, et qu'elle s'oblige solidai-
rement avec le duc, son fils, aux conventions, même en ce qui touche les six mille livres du douaire de la demoiselle.

Leurs Majestés signent au contrat :

Les deux « parties de leurs bons grez, pures, franches et libres volonte, en la présence, par l'advis et consentement de Leurs Majestez,

De très hault et très puissant prince monseigneur frère du Roy.

De tres haultes et excellentes princesses mesdames ses sœurs. »

Y étaient encore :

Les tres hautz et illustres princes, princesses et seigneurs cy apres nommez, parents et alliez dudit seigneur duc... ;
Louise de Lorraine, princesse de Conti ; Louis de Bour-

bon, comte de Soissons; Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur et de Ponthieu; Catherine de Clèves, duchesse-douairière de Guise; Charles de Lorraine, duc de Guyse..., &^a, &^a.

Et l'on a plus de cinq pages de ce rôle glorieux. Il ne le cède d'aucune façon aux conventions matrimoniales les plus magnifiées de titres princiers que nous connaissions.

Honoré d'Urfé, dont l'*Astrée* (1), fut aussi lue en son temps que tout ce que notre siècle a produit de plus populaire en fait de romans, était l'oncle

(1) C'est en 1610 que d'Urfé publia la première partie du roman de *L'Astrée*; la seconde parut en 1612; la troisième en 1619; la quatrième et la cinquième ne furent imprimées qu'après la mort de d'Urfé.

Nous avons devant nous son portrait, d'une suprême élégance. Inutile de dire que Van Dyck le signe. Il rappelle Athos, le mousquetaire méditatif; l'œil un peu en saillie dénote une observation pénétrante, mais discrète, l'observation d'un gentleman, Voici la description que donne le *Manuel* de M. Eugène Dutuit : VRFÉ (HONORÉ D') gentilhomme de la chambre du roi..., né à Marseille, le 11 février 1567, mort à Villefranche en 1625 :

« Il est tourné vers la droite; ses grands cheveux tombent sur la collerette dentelée qui couvre ses épaules; il porte la moustache et la royale; sur son riche vêtement se remarque un baudrier; sa main droite gantée sort de dessous son manteau; son bras est appuyé sur le dos d'un fauteuil; il tient un gant dans la main gauche. Le titre est en deux lignes :

ILLVSM^{VS} DOMINVS HONORIVS VRF^{EIVS} NOBILIS ORD^{INIVS} CVBICVLI —
REGII, etc.

Au-dessous, à gauche : *Antonius Van Dyck, pinxit*; au milieu : *Pet. de Baillue, sculpsit*, &^a (pp. 245-246, t. I, du *Manuel de l'Amateur d'estampes*). »

paternel de Geneviève. Ses bergers et ses bergères personnifiaient la galanterie de l'époque. Ce ne sont pas, a dit un célèbre professeur, des gens de village ; ce sont gens qui font de la villégiature. Des évêques n'y veulent rien reprendre, et trouvent beaucoup à admirer. L'on cite comme exemple de la vogue européenne de l'*Astrée*, qu'en 1624, l'auteur reçut une lettre signée de nombre de princes et de princesses. Du Carrefour de Mercure, un des lieux célèbres du pays de Tendre on lui fait savoir qu'une Académie allemande des vrais Amants venait de se former à l'instar de celle du roman, et que l'on serait enchanté qu'il voulût bien prendre pour lui le nom de Céladon, cette étoile conductrice de la galanterie pastorale : personne autre que le poète n'étant digne de le porter (1).

Urfé est un bourg de France dans le Forez, élection de Rouanne, « maison de noblesse très renommée... qui est un ancien château situé sur un si haut lieu, écrit André Duchesne, que presque on le voit de toute la contrée » (2). Honoré d'Urfé avait épousé sa belle-sœur, Diane de Château-morand, ayant sept ans de plus que lui, avec cela hautaine et orgueilleuse de sa beauté. Ils

(1) AUG. BERNART, *Les d'Urfé, souvenirs historiques du Forez*, 1839, dans le tome III du *Cours de littérature dramatique*, ch. XL, de M. Saint-Marc-Girardin.

(2) *Les Antiquitez et Recherches des Villes, Chasteaux et Places plus remarquables de toute la France*. Paris, 1609.

furent mauvais ménage. Geneviève, qui devint duchesse de Croy, était fille de Jacques II, d'Urfé, dit le *Paillart* (1). A croire cette bonne langue de Tallemant des Réaux, elle eut vite à se faire l'application de la pièce de Lope de Vega Carpio, *La Bella malmaridada*, que l'on vendait en 1611, chez les deux imprimeurs associés de Leurs Altesses, à l'*Aigle d'or*, dans le voisinage du Palais de Bruxelles. « Le duc de Croy, rapporte l'infatigable médisant de Paris (2), grand seigneur de Flandre, riche, mais un riche mal aisé et qui étoit grand d'Espagne, vint à la Cour. Il n'avait pu trouver à se marier — il fallait dire : se remarier,

(1) Nous lisons, au troisième paragraphe de l'article Charles-Alexandre, sire et duc de Croy, du chapitre consacré par le père Anselme, dans son *Histoire de la maison de France*, aux marquis d'Havré, ducs de Croy :

(2^e femme) « Geneviève d'Urfé, fille d'honneur de la reine Marie de Médicis, et fille aînée de Jacques II du nom, marquis d'Urfé et de Baugé, comte de Châteauneuf, baron de Virieu et de Marignagne, conseiller du roi en son conseil d'État, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, bailli de Forest, et de Marie de Neufville-Magnac, fut mariée par contrat passé au Louvre à Paris, auquel signèrent le roi et toute la cour, le vendredi 6 janvier 1617. Elle se maria : 1^o à Guy de Harcourt, baron de Sierray, cinquième fils de Pierre de Harcourt, marquis de Beuvron et de Gilonne de Marignon ; 2^o à Antoine de Mailly, vice-amiral de France, fils d'Yves de Mailly, seigneur de l'Espine et de Claude de Humilcaut » (t. V, p. 644).

(2) *Les Historiettes de Tallemant des Réaux, — Mémoires pour servir à l'histoire du XVII^e siècle*, 2^e édition, t. VI. A la page 162, on rencontre l'historiette de la duchesse de Croy, et ce qui advint à la petite Mailly, fille de Geneviève d'Urfé, en Pologne, au même tome, p. 185.

— à cause qu'outre l'embarras de ses affaires, il étoit.... malsain à un point étrange ; avec cela une vraie balourde. »

Mais déjà en 1612, cinq ans avant son second mariage, dans une lettre de Paris (1), datée du 22 février et adressée à M. Voillot, secrétaire des commandements de S. A. de Lorraine, à Nancy, au sujet du retardement qu'éprouvent ses affaires, le duc parle de l'honneur qu'il reçoit à la cour et des belles conversations qu'il y a journellement. Cela lui fait prendre patience et tuer le temps.

Il y a encore ceci, qu'en 1599, il épousait Yolande de Ligne, fille de Lamoral, prince de Ligne et du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or. S'il n'est pas question de Geneviève d'Urfé, seconde femme du duc, dans l'épithaphe du beau monument funéraire de marbre blanc et noir, accroché au pilier du milieu, devant l'autel de Notre-Dame de l'église de la Chapelle (2), ce doit

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Charles Rahlenbeek communication des deux curieux autographes de la fin de notre article. La lettre de Bohême nous fera souvenir que le sire de Croy se distingua à la bataille de Prague, sous les ordres de Bucquoi, comte de Longueval.

(2) Au tome I^{er}, p. 231, du *Grand théâtre sacré du duché de Brabant*, se voit une belle estampe représentant la tombe encadrée des blasons que portait jadis le trophée d'armes. Voici l'épithaphe :

Illustrissimus et Excellentissimus CAROLUS ALEXANDER Dux Croyus H. S. E. Cujus genus et vitam, Lector, nosce, ex Regia Croyorum Stirpe Patrem habuit Carolum Philippum Havrechi Marchionem, Matrem Dianam Dommartinam, juvenis majoribus, & se dignis dotibus imbutus, Yolantam Ligniæ Princip. fl. Uxorem duxit,

être à raison de l'incident, peut-être conjugal, de 1624. On y lit simplement : « *Etant encore jeune et doué de belles qualités, le duc épousa Yolande, fille du prince de Ligne....* » D'ailleurs, Tallemant des Réaux (1619-1692), que Sainte-Beuve définit : « curieux comme on ne l'est pas », ne pouvait parler du duc de Croy que par un oui-dire sans garantie.

En souvenir du mariage, Jean de Montfort, médailleur officiel, nous a modelé la tête du duc, ayant pour revers une foi, c'est-à-dire deux mains jointes ensemble et posées en fasce. On ne sera peut-être pas fâché de voir ici la petite médaille, qui n'est pas mieux venue qu'il ne faut dans la gravure sur cuivre du tome II, page 159, du *Van Loon* hollandais.

Le duc y rappelle beaucoup le buste blanc de l'église de la Chapelle; la haute fraise met en retrait la riche armure damasquinée à trophées d'or sur fond bruni qui resplendit, avec le collier de la Toison, en tête des *Mémoires guerriers* (1).

Alberto dein Austrio Belg. Principi charus, & ad bella Comes, Philippo III, Regi Catholico a Consiliis belli et Sanctoris Ærarii summus Præs. Aurei Velleris honore & magnatis Hisp. titulo donatus Ferdinando II. Imperatori in Pragensi prælio ob virtutem mirifice probatus, domi et foris clarus, immaturo fato ereptus, V, non. Novemb. M. ICDXXIV, cum vixisset ann. L.

Les quatre *putti* pleurant sur des écussons ont disparu avec les guirlandes d'armoiries.

(1) *Mémoires guerriers de ce qu'y c'est passé aux Pays-Bas depuis le commencement de l'An 1600 jusques à la fin de l'année 1606*, par CHARLES-ALEXANDRE, SIRE ET DUC DE CROY. ANVERS, 1642 (1618), in-4^o.

« Je n'ai jamais fait autre profession que de la cavalerie », dit le

La tête du duc, qui vient après l'épître dédicative à Sa Majesté Catholique Philippe III, bien que joliment gravée, ne nous paraît pas trop ressemblante.

Au-dessus du cadre, on lit sur une banderole :

IE SOVSTIENDRAY CROY

et sur le socle où le cadre s'appuie :

Le destin quy dans toy favorisé des Cieux
 Le Lustre de la Race à la Valeur assemble,
 Face aussi que tu sois, ainsi que tes Ayeux,
 SOUTIEN DE TA MAISON ET DU PUBLICQ ENSEMBLE.

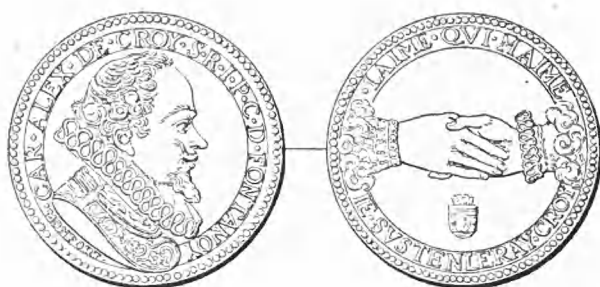
Le magnifique écusson qui ouvre le livre que Jacques De Bye a gravé en l'honneur des Croy, dit : IE MAINTIENDRAY.

Le grand médailliste hollandais écrit : IE SVSTENTERAY, sans se douter de la déviation du sens; mais l'on n'était pas obligé, aux rives du Vieux Rhin, d'avoir des mots la pleine intelligence, comme d'Ablancourt ni Patru.

L'autre devise que prend le duc, et qui était aussi celle de Charles-Philippe de Croy, devait mentir, hélas ! comme une épitaphe :

IAIME . QVI . MAIME.

duc. Son « but ne tend que de réciter en ces *Mémoires* toutes les factions de guerre qu'y s'offrent. » Sans doute il présentait un parfait modèle des vertus soldatesques. Il est, du reste, acquis au procès qu'il avait le pied et la main lestes, et l'on veut même expliquer ainsi son trépas



Jean de Montfort n'était pas seulement médailleur, mais encore statuaire. On peut voir de lui, dans l'église de Sainte-Gudule, le lion en cuivre doré du mausolée de Jean II, duc de Brabant. La bête, fondue par Gaspar de Turchelsteyn, ne pèse pas moins de 6,000 livres.

L'universel Cobergher, peintre d'histoire, architecte, poète, ingénieur, économiste, antiquaire, numismate, créateur et surintendant général des Monts-de-piété, avait réglé le contrat de l'exécution (1).

Nous avons proposé à l'examen du public, dans notre exposition du Cabinet de l'État, quelques-unes des œuvres montfortiennes les plus dignes de remarque. Il fit, en 1610, pour les élèves de Puteanus, le grand professeur de Louvain, une médaille d'or « aux effigies de Leurs Altèzes » tout

(1) A. PINCHART, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. I, p. 126; *ibid.*, t. II, pp. 7 et 60; A. PINCHART, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*, pp. 113 à 126.

comme on en avait fait une auparavant en l'honneur de Juste-Lipse. La Bibliothèque royale les possède l'une et l'autre.

Jean de Montfort occupa des fonctions importantes dans l'administration de la Monnaie : en 1602, il était essayeur particulier à Anvers, conseiller et maître général en 1613.

Nous pouvons une fois de plus présenter le portrait d'un personnage de notre article, peint par Van Dyck et gravé par Petrus de Jode, avec sa finesse et son moelleux habituels. En guise de document biographique, voici les quatre lignes du titre placé sous le portrait :

Ð · IOANNES DE MONTFORT SERENISSIMORUM ARCHIDUCUM ET PRINCIPUM BELGII ALBERTI ET ELISABETHÆ AULARUM PRIMARIUS CONSTITUTOR ET EXORATOR, NEC NON REGIS CATHOLICI MONETARUM CITRA MONTES CONSILARIUS, ET MAGISTER GENERALIS, NOBILIUMQUE DOMINARUM PALATII SERENISSIMÆ ELISABETHÆ INVIOLATUS CUSTOS.

L'artiste était fourrier et *apostador* de la chambre de Leurs Altesses. La gravure d'après Van Dyck en fait aussi un *guarda damas*, « *nobiliumque dominarum palatii inviolatus custos.* » Cet emploi est honorable et de grande confiance, puisque l'on confie à ceux qui l'exercent la bienséance et le décorum du palais, pour qu'ils veillent à ce qu'il ne s'y passe rien de contraire dans la conduite des femmes de la reine qui ne

sont pas établies (1). Bruslé de Monpleinchamp, ex-jésuite, écrivant d'un style tantôt fringant; tantôt doucement ému, affirme que l'infante ne souffrait pas seulement l'ombre d'une amourette, et que c'était « un préjugé de sainteté et d'innocence que d'avoir eu bonheur d'être à elle (2) ». La charge de notre médailleur était donc une sinécure. La nuit venue, l'*inviolatus custos* tirait les custodes, et s'endormait avec la conscience du devoir accompli. Le portrait nous le montre de belle prestance; la tête, à la fois souriante et digne, s'épanouit sur une golille à hauts godrons, *cuello alechugado*. Rien de la vue rébarbative d'un Bartolo ou d'une duègne. Peut-être n'eut-il pas une seule fois, au cours de sa charge, à enfler la voix, comme cela se pratiquait à Madrid (3), pour faire retirer quelque cavalier trop assidu : « *Despejar, caballero!* » en français vulgaire : Cavalier, au large!

L'on voit le médailleur et l'effigié marcher en habit de deuil dans la pompe funèbre de l'archiduc Albert (4). Montfort se trouve à côté de Gérard d'Oyenbrugge, échevin de Bruxelles aidant à

(1) Pour le surplus de leurs fonctions, on le trouvera dans le onzième Appendice du t. VIII, des *Mémoires de Saint-Simon*, Paris, 1891.

(2) *Histoire de l'archiduc Albert*. Cologne, 1693; rééditée en 1870.

(3) *XI^e Appendice aux Mémoires de Saint-Simon*.

(4) *Pompe funèbre du très pieux et très puissant prince Albert, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, etc.*, représentée au naturel en tailles-douces, dessinées par JACQUES FRANQUART, et gravées par CORNEILLE GALLE. Cet interminable cortège vêtu de noir, est vrai et désinvolte au possible.

porter le dais ; le duc chemine un peu en arrière parmi les chevaliers de la Toison.

Remarquons, en passant, que les peintres viennent après les couturiers, le chaussetier et le tresseur de cordons. Les deux vieux *portiers des Dames* ont des mines peu accommodantes : on songe involontairement au monstre qui gardait Andromède ; il y en avait une alors à Bruxelles, à qui l'on ne craignait pas d'adresser ces vers (c'est la dernière strophe de l'ode) :

O rare et captive Andromède !
 Par un effort d'affection,
 Je t'offre un généreux remède
 Contre tant de subjection.
 Ta vie est par trop traversée,
 Ce cavalier n'a point de vent,
 Et brusle d'être ton Persée,
 Se deut-il perdre en te sauvant ! (1)

Il devait y avoir aux alentours de la duchesse de Croy des muguets de Paris. Bien que le ton du morceau soit précieux, une dame de l'infante en eût eu certainement l'esprit offusqué ; car enfin Andromède, sur son rocher, n'avait pas même les talonnières de Persée pour se vêtir.

Le moment est venu de citer l'enquête qu'ouvrit, dans la *Revue trimestrielle*, il y a trente-trois ans, M. L. Galesloot, chef de section aux Archives du royaume, sous le titre de : *L'assassinat de Charles-*

(1) ODE A LA PARFAITE ET MALHEUREUSE ANDROMÈDE, troisième annexe à l'article de M. Galesloot.

Alexandre, duc de Croy, le 9 novembre 1624, à Bruxelles (1). On y verra comment le duc de Croy, passant d'une pièce dans une autre, fut descendu d'un coup de carabine tiré à travers la fenêtre; qui fut soupçonné, qui l'on arrêta, les mesures que prit la justice pour se saisir du coupable : visité des barques du canal, perquisitions dans les auberges, fermeture des portes de la ville, primes promises au dénonciateur.

« Tout ce que je viens d'écrire, dit M. Galesloot, est le fruit du dépouillement d'une volumineuse liasse de procédure qui repose aux archives du conseil de Brabant, n° 4819, de la Chambre fiscale. » Le page Pastural avait fait le coup, et ce qui ne laisse pas de surprendre, c'est que la duchesse le fit partir hâtivement, pour annoncer aux d'Urfé, dans le Forez, le malheur qui lui était arrivé. Or, il advint que bien longtemps après, à Rome, Pastural, étant près de sa fin, se confessa d'avoir assassiné le duc de Croy, son maître, qui l'avait frappé. C'est du drame en plein; il n'y manque même pas le bourreau de Béthune repentant.

(1) Citons aussi : GOETHALS, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*; très bonne étude;

HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 41;

Les articles *Croy* du général GUILLAUME dans la *Biographie nationale*, t. IV;

BURY-ADELS-TORN, *La maison de Croy, étude héraldique, historique et critique*, 1894.

M. Galesloot nous parle encore d'un blanc-seing antidaté, d'une fausse obligation et d'une altération de contrat de mariage, toutes choses peu faites pour concilier de l'estime à la duchesse.

Et l'on enterrait la victime en habit de chartreux dans l'église de la Chapelle, où depuis lors un petit génie funéraire pleure sur le *Buste du Commandeur*, gardé par les statues de Charlemagne et du pape Alexandre.

CAMILLE PICQUÉ.

ANNEXE I.

PREMIÈRE LETTRE.

La première lettre, simplement signée, datée de Paris, le 22 février 1612, est adressée à M. Voillot, « secrétaire des commandemens et d'estat de S. A. de Lorraine », à Nancy.

En voici le texte exact :

M. Voillot, Je ne me scay assez esmerveiller de n'avoir eu response à celle que je vous ay escry de l'onzième du passé, néantmoins vous chérissant d'une amytié si sincère comme vous scavez, je ne puis laisser de vous faire part que voyant un tel retardement de mes affaires par la continue indispotion de Mons. le duc d'Arschot, que je n'en pouvois espérer aulcune sorte d'expédition, j'ay envoyé Monsieur de Bornay, mon cousin, pour suppléer à ce deffault, duquel je puis attendre d'heure en heure de ses

nouvelles, dont je ne faudray de vous faire part. Ce m'est une impatience extrême laquelle je supporte plus facilement à cause de l'honneur que je reçois en ceste court et des belles conversations qu'il y a journellement, qui me faict tuer le temps en attendant.

Je vous conjure entretant de me maintenir tousjours en l'honneur des bonnes graces de S. A. et de Monsieur de Vaudémont auxquels avec leur permission je baise très humblement les mains. J'ay entendu de fort bon lieu que Madame de Ligne se repent fort d'avoir fait les eschappées que vous scavez, ce que vous m'avez tousjours bien prédit, mais je ne scay qu'un mot en ce faict, que cela ne me peult satisfaire.

Je laisseray à discourir des passetemps de ceste court à la suffisance du Sr porteur et des appretz qui s'y font pour le XXIIII de ce mois de mars prochain à cause de la publication des mariaiges du Roy très chrestien et de Madame sa Sœur avec l'infant et la princesse d'Espagne, nonobstant quoy le Carnaval n'a laissé de prendre son entrée par deux beaux ballets dont le dernier a duré chez la royne Margueritte jusques à aujourd'huy à cinq heures du matin, qui est l'endroit où vous ayant présenté mes très affectueuses recommandations, je demeure, Mons. Voillot, votre très affectionné à vous servir.

CHARLES-ALEXANDRE DE CROY.

De Paris ce xxii^e de febvrier 1612.

DEUXIÈME LETTRE.

La seconde lettre du duc de Croy, entièrement

écrite de sa main, est adressée à S. A. le ducq de Lorraine. Elle porte ce qui suit :

Monseigneur, Je n'ay perdu occasion de vous faire part de mes nouvelles, ainsi je ne veux laisser passer cest ordre sans faire de mesme, ne s'estant offert depuis que la prinse que nous avons faicte de Pragaditz où les assiégés ont esté si opiniastres quon les a forcez par escallade, et on a tout mis au fil de l'espée, y aiant été plus de mil hommes tant de soldats que de paisants de la milice ; ceux de Stinkaditz ont escrit à M. le comte de Brisay pour se rendre et M. le duc de Bavière a prins aussy Bodlaw, tellement qu'hier nous arrivasmes y et ayant planté la nuict nos batteries accomançons à tirer, aiant ceste place quy nest forte nous assurerons le passage des vivres et passerons teste baissée avecq l'armée de Bavière qui est joincte avecq l'imperialle droict à Praghue. Vers où s'achemine aussy celle de l'électeur de Saxe qui a ja gagné quelques villetes en la Lusatie. On mande que M. le marquis de Spinolla ne s'oublie de faire le mesme au Palatinat ; tellement quavons une ferme croiance que ce coup Dieu bénira nos bons desseings. Lequel je prie, vouldoir conserver V. A. en heu reuse santé, me disant cômme tousjours, Monseigneur, de V. Alt. le très humble et très obéissant serviteur, cousin et vassal.

C. A. duc de CROY.

Du fauxbourg de Piska, ce 20^e. de septembre 1620.

ANNEXE 2.

QUELQUES CLAUSES DU CONTRAT DE MARIAGE
DE GENEVIÈVE D'URFÉ.

..... Cest assavoir que lesdits Seigneur et dame d'Urfé, ont promis et promettent, donner et bailler, par nous, et Loy de mariage, ladite damoiselle Geneviesve d'Urfé leur fille, de son vouloir et consentement audit Seigneur duc de Croy, qui la promis et promet prendre à femme, et légitime espouze, en face de notre mère sainte Eglise Catholique, apostolique et Romaine le plus tost que faire ce pourra.

En faveur et contemplacion duquel mariage, lesdits Seigneur et dame d'Urfé, père et mère de ladite future espouze, luy ont donné et constitué, donnent et constituent par ces présentes, en dot et advancement d'hoirie, les terres et Seigneuries de Mortevier et Juvilliers, avec le Chasteau, Justice haute, moyenne et basse, appartenances et deppendances, lesquelles terres et Sries lesdits Seigneur et dame d'Urfé ont promis et promettent l'un pour l'autre, et chacun d'eux seul et pour le tout sans division ny discussion, se trouvant valoir chacun an la somme de trois milles livres tournois de rente, en nature de fruicts desdites terres, selon l'évaluation qui en a esté faite, entre ledit Seigneur duc, et lesdits Seigneur et dame d'Urfé, pour de ladite rente de trois mille livres jouir par ledit Seigneur duc du jour de la célébration dudit mariage, jusques à la concurrence de la somme de seize cent soixante-six livres treize sols quatre deniers tournois chascun an pendant quatre années, durant lesquelles quatre années, le surplus des

fruits desdites terres de Mortignier et Juvilliers, après le payement desdites seize cent soixante-six livres, treize sols quatre deniers appartiendra auxdits Seigneur et dame d'Urfé, et ledit temps de quatre ans passé, jouiront lesdits futurs espoux du total de ladite rente de trois mille livres, suyvant ladite évaluation et en nature des fruits desdites terres, Sy tant lesdits fruits se peuvent porter.

.... Et outre lesdits Seigneur et dame d'Urfé, ont donné et constitué en dot, à ladite demoiselle leur fille, la somme de dix mille livres en deniers comptans.

Lesquelles terres et deniers seront le propre de ladite future espouze et de ceux de son costé et ligne.

Il a esté consenti et accordé par lesdits Seigneur et dame d'Urfé, que ledit Seigneur duc puisse disposer par vente, aliénation ou autrement desdites terres, en baillant par luy bonne et suffisante caution au Royaume de France, de remplacer en cedit Royaume en terres de pareille nature et de valeur de trois mille livres, et a faulte dudit payement, l'interest d'icelle somme au denier vingt.

Seront ungs et commungs en tous biens meubles et aecquestz immeubles, suyvant la coustume de la Prévosté et Vicomté de Paris, a laquelle pour le regard de ladite communauté seulement lesdites parties se sont submises et soubzmettent a commancer ladite communauté du jour de la célébration du mariage, et sans que en ladite communauté entre en façon quelconque aucune part et portion des meubles et acquets appartenant audit Sr futur espoux, jusques au jour de ladite célébration, etc., etc.

.... Comme pareillement pour finir la communauté qui pourroit entrer, ledit Seigneur futur espoux et mademoiselle sa fille, sera fait Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés après le décès de feue madame sa

femme, et Icelluy cloz, ou telle autre solemnité requise
suyvant la coutume des Lieux.

Sera ladite damoiselle future espouze, douée de huit
mille livres tournois de rente par chacun an, au cas quil
ny ait point d'enfant dudit futur mariage vivant au jour
de la dissolution d'Icelluy. Et au cas quil y en ait, de la
somme de six mille livres de rente par an seulement duquel
douaire ladite damoiselle demeurera saisie du jour de
ladite dissolution sans estre tenue d'en faire demande en
Justice.

... Et aura ladite future espouse pour habitation le
Chasteau de Bayon en Lorraine....
